



Chambre des communes  
CANADA

**Comité permanent des ressources humaines, du  
développement des compétences, du  
développement social et de la condition des  
personnes handicapées**

---

HUMA • NUMÉRO 021 • 2<sup>e</sup> SESSION • 40<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le lundi 11 mai 2009**

—  
**Président**

M. Dean Allison

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées

Le lundi 11 mai 2009

• (1040)

[Traduction]

**Le président (M. Dean Allison (Niagara-Ouest—Glanbrook, PCC)):** Je vous souhaite de nouveau la bienvenue.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, nous poursuivons notre étude sur la contribution du gouvernement fédéral à la réduction de la pauvreté au Canada. Je vous souhaite la bienvenue à notre vingt-et-unième réunion et à notre deuxième séance ici pour entendre les témoins.

Encore une fois, j'aimerais vous saluer au nom du Comité des ressources humaines, du développement social et de la condition des personnes handicapées, au moment où nous entamons notre étude pancanadienne sur des enjeux importants.

C'est avec plaisir que nous recevons M. Sinclair, de l'organisme Face of Poverty Consultation, ainsi que M. Poworoznyk, de la Saint Leonard's Society of Nova Scotia. Nous allons commencer par monsieur Sinclair.

Vous avez quelques minutes pour nous présenter votre exposé. Je sais que nous vous avons suggéré cinq minutes, mais si vous avez besoin d'un peu plus de temps, nous sommes assez souples.

**Docteur Alasdair Sinclair (professeur émérité (Économie), Université de Dalhousie, Face of Poverty Consultation):** On m'a dit de prendre cinq minutes et de parler de quatre points; il s'agit de quatre points, bien entendu, parce que nous sommes à l'hôtel Four Points. Je ne m'en étais pas rendu compte avant d'arriver ici.

**Des voix:** Oh, oh!

**Le président:** C'est exact. Nous ne voulions pas conserver les dix ou sept points.

La parole est à vous. Vous disposez d'environ cinq minutes ou du nombre de minutes dont vous aurez besoin.

**M. Alasdair Sinclair:** Merci.

Face of Poverty Consultation est un groupe interconfessionnel dont l'objectif est de sensibiliser la population aux problèmes de pauvreté et d'inciter les gouvernements à prendre des mesures en vue d'améliorer la situation en Nouvelle-Écosse. Nous sommes heureux de pouvoir nous adresser à vous aujourd'hui.

La pauvreté est un problème en période de prospérité; elle l'est donc encore davantage en cette période de ralentissement économique. Nous nous penchons sur quatre domaines pour lesquels l'intervention du gouvernement fédéral peut atténuer les problèmes des personnes qui vivent dans la pauvreté au Canada, même si nous reconnaissons également l'importance d'autres enjeux, dont le réchauffement planétaire, l'aide aux pays en développement et la réglementation financière dans le contexte mondial actuel, enjeux qui pourraient avoir une incidence sur la pauvreté au pays.

Notre premier point fait les manchettes, mais mérite que nous en parlions davantage: il s'agit de la réforme du système de l'assurance-emploi afin d'en améliorer l'accès et de réduire la discrimination. Nous pourrions en améliorer l'accès par une réduction du nombre d'heures de travail requis pour être admissible à des prestations. Nous pouvons aussi réduire la discrimination en adoptant des normes communes concernant les heures de travail et les prestations dans l'ensemble du pays.

Nous appuyons la proposition voulant que le nombre d'heures de travail soit fixé à 360 heures partout au pays, au lieu des 420 à 700 heures requises actuellement. En cette période où un plan de relance économique est essentiel afin d'éviter une récession, il ne fait aucun doute que les gens vont dépenser et non épargner leurs prestations d'assurance-emploi. Je tiens à le souligner, parce que la relance économique engendrée par les dépenses du gouvernement fédéral est un élément important actuellement, et à mon avis, rien ne serait dépensé plus rapidement que l'augmentation des prestations d'assurance-emploi, car de toute évidence, les gens vont dépenser cet argent.

Notre second point concerne le logement. Le premier bulletin sur la fin du sans-abrisme dans la MRH, que j'ai devant moi, le « Halifax Report Card on Homelessness 2009 », a été préparé par le groupe Community Action on Homelessness pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre. Je crois que vous en avez entendu parler plus tôt aujourd'hui. Ce bulletin montre clairement qu'il est nécessaire de construire davantage de logements abordables, y compris des logements pour ceux qui ne peuvent s'occuper d'un logement de façon autonome et qui ont besoin d'une forme d'habitat collectif. Ce n'est pas le terme qu'on utilise, mais c'est celui que j'entends depuis mon enfance.

Les habitats collectifs sont importants. Comme on le voit dans le rapport, beaucoup de sans-abri souffrent de problèmes mentaux et physiques qui font en sorte qu'il est très difficile pour eux de s'occuper de ce que nous pourrions appeler un logement normal. Il s'agit d'un secteur pour lequel le soutien financier du gouvernement fédéral est essentiel et doit être accru; on doit également faire pression sur la province pour qu'elle mette la main à la pâte.

Notre troisième point porte sur la garde des jeunes enfants. Même s'il existe des allègements fiscaux pour les frais de garde payés par les parents, ils ne présentent aucun avantage pour les personnes dont le revenu est trop faible pour payer de l'impôt. Un problème semblable se pose en ce qui a trait au crédit d'impôt pour les enfants inscrits à un programme sportif. Le gouvernement fédéral, en collaboration avec la province, devrait offrir un programme qui engloberait tous les enfants, peu importe le revenu de leurs parents.

Chaque année, à l'anniversaire de la promesse du Parlement, en 1989, d'éliminer la pauvreté chez les enfants, l'organisme Face of Poverty Consultation organise une cérémonie. Il s'agit encore d'un objectif à atteindre: l'élimination de la pauvreté chez les enfants.

Notre quatrième point a trait au progressisme du régime fiscal fédéral. Certaines études indiquent que lorsqu'on examine tous les aspects du régime fiscal, il se trouve à perdre ses éléments progressistes pour les revenus élevés. En même temps, l'inégalité des revenus augmente, tant à l'échelle nationale qu'internationale.

Ce sont des problèmes complexes au niveau national, mais une politique fédérale est essentielle pour aider les personnes à faible revenu et augmenter l'impôt des gens qui ont un revenu élevé.

Ce sont mes quatre points.

**Le président:** Merci, monsieur Sinclair.

Monsieur, vous disposez de cinq minutes.

**M. Michael Poworoznyk (directeur des opérations, Saint Leonard's Society of Nova Scotia):** Je m'appelle Michael Poworoznyk et je suis directeur des opérations à la Saint Leonard's Society of Nova Scotia. Cet organisme a récemment fusionné avec le Metro Turning Point Centre, qui est toujours l'une de nos installations. Il s'agit du plus important refuge d'urgence pour hommes des provinces atlantiques; il compte 75 lits pour les hommes de plus de 16 ans. Nous avons également Barry House, un refuge pour femmes qui compte 20 lits, ainsi qu'une maison de transition pour hommes de 21 lits et une autre pour femmes, de huit lits. Nous offrons donc une grande variété de services qui nous permettent d'aider les gens à réintégrer la société après une situation de crise. Les gens qui arrivent chez nous en sont à divers degrés de crise.

Je pense que je vais répéter beaucoup de choses qui vous ont été dites partout au pays, mais le logement est probablement l'une de nos principales préoccupations. Notre organisme essaie de donner aux gens un accès à des logements sûrs et abordables — des logements dans la collectivité afin qu'ils puissent s'y intégrer. Il y a un certain nombre de critères à respecter pour ces logements. Ils doivent être sûrs et abordables. Nous pouvons trouver des logements abordables mais peu sécuritaires et insalubres dans des maisons de chambres. On dit même que les propriétaires se retirent de ce secteur parce qu'ils ne font pas assez d'argent pour rénover leurs immeubles. Nous pouvons aussi trouver des logements sécuritaires mais inabordables, où beaucoup d'entre nous vivraient.

Mais le critère le plus important, c'est que les logements sociaux ne soient pas tous construits au même endroit, comme on l'a fait dans les années 1970, parce que cela a créé des quartiers composés uniquement de familles à revenu unique ou de familles défavorisées. Cette ghettoïsation est vraiment problématique. Nous recommandons donc les modèles de logements subventionnés qui ont été implantés à divers endroits. Beaucoup d'entre vous connaissent bien Ottawa; il y a là-bas un excellent programme d'habitations dispersées. Des programmes Hostels-to-homes existent dans l'ensemble du pays. Nous aimerions que le gouvernement fédéral appuie ce genre de programme.

Un investissement dans les infrastructures est vraiment nécessaire pour ces logements. Il faut absolument en construire. Je pense que c'est un bon point de départ. Cela a été fait par la SPLI, par exemple, ces derniers temps, et par l'IPAC auparavant.

Cela dit, l'enjeu essentiel consiste à appuyer les organismes de soutien, qui ont besoin d'une source de financement. Cet investissement doit être constant et durable. L'idée que les

organismes demandent du financement du gouvernement dans le cadre d'un projet pilote ou d'un investissement initial et espèrent construire... Les bailleurs de fonds nous poussent toujours à assurer la viabilité. Je crois qu'il est temps pour les décideurs de déterminer comment créer un financement de base pour ces programmes, un peu comme pour les soins de santé ou la justice. Nous considérons l'investissement proactif comme ce qu'il est: un investissement proactif qui génère un rendement. De nombreuses recherches montrent qu'un investissement proactif sur le plan social devient rentable dans les domaines de la justice et de la santé. Il nous faut le voir.

Je dirais également qu'à Saint Leonard's, nous avons envisagé des options de partenariat. Bien entendu, quand le Metro Turning Point et Saint Leonard's ont entamé cette discussion, nous étions très ouverts à l'idée de prendre des risques. Je demande instamment à nos décideurs de trouver une façon de récompenser le partenariat plutôt que d'y voir une possibilité de rentabilité, ce qui veut généralement dire économiser de l'argent. Au lieu de cela, vous pourriez offrir aux organismes disposés à établir un partenariat intégral, qui partagent leur personnel, leurs installations ou leur budget de quelque façon que ce soit, une occasion d'obtenir un léger avantage financier. De cette façon, ils pourraient commencer à couvrir les coûts réels du partenariat et à investir dans l'étude de ce partenariat.

Certains organismes ne sont pas aussi doués que d'autres pour inscrire ces choses dans leurs budgets. Mais il est important de récompenser ces partenariats et de savoir ce qu'est un vrai partenariat. C'est plus qu'une simple référence — plus que de dire: si nous ne pouvons pas offrir le service à ce client, tel autre organisme le pourra, alors nous allons lui envoyer ce client. C'est une excellente collaboration. Cela permet de progresser; nous allons peut-être commencer à voir le personnel s'ajuster aux créneaux et commencer à y jouer son rôle. Mais le vrai partenariat va de la porte d'entrée jusqu'au bureau des finances. C'est ce que nous avons établi avec succès avec Metro Turning Point et Saint Leonard's. Cela nous a menés vers une fusion et va accroître notre efficacité au fil du temps, j'en suis certain; mais au départ, il y a des coûts.

• (1045)

La dernière chose que j'aimerais dire pour sensibiliser nos décideurs, c'est que nous sommes en période de ralentissement économique et que nous avons besoin de mesures pour stimuler l'économie. Je pense que la crise a un peu créé une révolution dans notre façon de comprendre que la vie ne consiste pas à définir « davantage » et à savoir comment l'obtenir; les gens commencent à devoir définir « suffisamment » et à savoir comment donner davantage. J'exhorte nos décideurs à appuyer cette révolution philanthropique et à augmenter le crédit d'impôt pour ceux qui font des dons à nos organisations.

Je suis très heureux, quand je fais un don à des partis politiques, d'obtenir un crédit d'impôt de 75 p. 100. Cependant, quand je fais un don à mes organismes de bienfaisance favorisés, le crédit d'impôt est bien inférieur. Je crois qu'il est important de le mentionner. Cette mesure financière n'est pas nécessairement répandue, mais ce pourrait être un moyen d'inspirer davantage à la participation. De plus, lorsque les gens investissent de l'argent, ils investissent aussi du temps et de l'énergie, et ils en viennent à connaître les enjeux. Je crois vraiment que plus les gens sauront comment aider, plus ils vont le faire, et nous allons bâtir une meilleure collectivité. Quand les gens participent, quand les gens à qui nous offrons des services s'installent dans des logements dispersés et qu'ils vivent parmi d'autres personnes ayant des antécédents différents, ce qui les lie principalement n'est pas leur dépendance, leur santé mentale ni leur pauvreté; ce sont deux personnes qui font leur lessive ensemble dans un appartement. Le paysagiste Bob dit à l'ancien sans-abri Bill, qui vient d'emménager dans un appartement: « Là où je travaille, on embauche des employés. Si cela t'intéresse, je peux te faire entrer. »

Grâce au réseautage, les gens commencent à se bâtir une communauté. C'est vraiment ce que nous visons. Cela peut avoir une incidence considérable à un coût relativement faible.

**Le président:** Merci, monsieur Poworoznyk.

Je suis heureux que vous ayez parlé de cela. C'est la première fois que quelqu'un nous parle de l'ajustement du taux d'imposition pour les gens qui font des dons. Encore une fois, avec les diverses suggestions qui nous sont soumises, au lieu d'en utiliser seulement une, nous pouvons faire différentes associations. J'aime bien cette réflexion, parce que si nous ajustons le taux d'imposition, cela va peut-être encourager les gens à donner davantage. Nous pourrions y revenir tout à l'heure.

Je vous remercie encore une fois de votre exposé.

Nous allons maintenant donner la parole à Mme Sutherland.

Je vous remercie d'être venue. Vous disposez d'environ cinq minutes.

• (1050)

**Mme Betty Jean Sutherland (représentante à l'égalité, Syndicat canadien de la fonction publique - Nouvelle-Écosse):** Je vous remercie beaucoup. Je serais arrivée à temps si j'avais pu trouver une place de stationnement.

Le Syndicat canadien de la fonction publique de la région de l'Atlantique représente environ 16 000 membres en Nouvelle-Écosse et environ 6 000 à Terre-Neuve-et-Labrador. Nous sommes des citoyens, des électeurs et des contribuables canadiens. Nous nous intéressons beaucoup aux travaux du Comité permanent des ressources humaines, du développement social et de la condition des personnes handicapées et à son étude sur la contribution du gouvernement fédéral à la réduction de la pauvreté au Canada.

Selon les normes canadiennes, la Nouvelle-Écosse n'est pas une province où les salaires sont élevés. En 2007, plus du quart des travailleurs de cette province gagnait moins de 10 \$ l'heure. D'après cette norme, la Nouvelle-Écosse arrive au troisième rang au Canada quant au nombre de petits salariés, après l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador. Elle occupe aussi le troisième rang des provinces ayant le salaire horaire moyen le plus bas, après le Nouveau-Brunswick et l'Île-du-Prince-Édouard, presque à égalité avec Terre-Neuve-et-Labrador. En 2006, selon le seuil de faible revenu de Statistique Canada, 8,4 p. 100 des Néo-Écossais avaient un revenu peu élevé. La même année, Terre-Neuve a adopté une stratégie de réduction de la pauvreté. En 2004, les données

recueillies par Statistique Canada indiquaient que quelque 62 000 personnes vivant dans 33 000 familles de Terre-Neuve-et-Labrador vivaient dans la pauvreté.

Le SCFP de la région atlantique va se pencher sur le rôle que devrait jouer le gouvernement fédéral dans la lutte contre la pauvreté dans cinq dossiers précis: l'assurance-emploi, les pensions du RRQ, du RPC et de la Sécurité de la vieillesse, l'alphabétisation, les services de garde d'enfants et le salaire minimum.

Pour l'assurance-emploi, nous demandons instamment au gouvernement fédéral d'apporter immédiatement les changements suivants: réviser la Loi sur l'assurance-emploi afin que toutes les cotisations obligatoires à l'assurance-emploi soient remises aux travailleurs sous forme de prestations; abaisser à 360 le nombre d'heures requis pour être admissible à des prestations régulières; augmenter le taux des prestations à au moins 60 p. 100 de la rémunération hebdomadaire assurable pour les 12 meilleures semaines de travail; faire passer la période d'admissibilité aux prestations à 50 semaines; offrir de la formation aux travailleurs mis à pied afin qu'ils aient accès à de nouveaux emplois créés grâce aux investissements publics; et annuler les projets de fermeture de bureaux d'assurance-emploi.

En ce qui a trait aux pensions du RRQ, du RPC et de la Sécurité de la vieillesse, au cours du siècle dernier, les syndicats et d'autres organismes populaires ont exigé que le gouvernement du Canada crée un régime de pension public universel complet, fondé sur les revenus, afin que tous les travailleurs puissent bénéficier d'un revenu de retraite adéquat. Dans les années 1960, les Canadiens ont en partie atteint ce but avec la création du RRQ, du RPC et du régime de la Sécurité de la vieillesse.

Le RRQ et le RPC visent à permettre aux Canadiens de vieillir dans la dignité. Ces programmes sociaux sont une grande réussite. Ils assurent un revenu de retraite minimal à environ 93 p. 100 des travailleurs canadiens au moyen de la participation obligatoire, du financement de la sécurité, de la protection contre l'inflation par l'indexation, de la transférabilité et des dispositions relatives à l'invalidité. Toutefois, ils n'assurent un taux de remplacement du revenu que de 25 p. 100 du salaire moyen dans l'industrie. En 2009, cela donne un montant mensuel maximal de 908,75 \$ pour une personne de 65 ans ayant une participation maximale au marché du travail et des gains maximaux. En fait, la prestation mensuelle moyenne versée n'est que de 501,82 \$, une réalité qui reflète la situation des travailleurs à temps partiel et celle de ceux s'étant absentes du marché du travail en raison d'un congé de maternité, d'un congé parental ou d'un congé de soignant, par exemple. Les femmes au travail sont donc touchées de manière disproportionnée.

Quant à l'alphabétisation, pour le SCFP, lire et écrire ne sont pas des fins en soi. Selon nous, l'alphabétisation sert à lire le monde, pas juste les mots. C'est un outil pour l'équité et le changement social — un moyen de favoriser l'égalité et l'accessibilité. Nous décrivons l'alphabétisme comme les compétences dont on a besoin pour le travail, l'apprentissage et la vie. Les programmes en milieu de travail incluent la lecture, l'écriture, les mathématiques, l'utilisation d'ordinateurs, la communication orale et les cours de langue seconde ou d'une autre langue en anglais et en français, et sont améliorés en vue de la certification, de la poursuite des études et de la pensée critique.

•(1055)

Pour ce qui est des services de garde en tant qu'élément de la stratégie globale de réduction de la pauvreté, le SCFP insiste sur la création d'un programme d'apprentissage et de garde des jeunes enfants pan-canadien, public, sans but lucratif, abordable et de grande qualité, afin de fournir un cadre et des conditions voulues pour garantir des programmes de garderie de qualité, abordables, publics, sans but lucratif, accessibles et inclusifs aux parents et à leurs enfants.

En ce qui concerne le salaire minimum, le SCFP de la région de l'Atlantique est conscient que le gouvernement fédéral ne peut réglementer le salaire minimum pour chacune des provinces. Toutefois, votre comité peut certainement mettre en évidence les effets que peuvent avoir des salaires plus élevés sur les collectivités canadiennes. Des salaires plus élevés peuvent avoir pour effet d'augmenter l'indépendance et l'autonomie des adolescents et des jeunes; de permettre aux jeunes adultes de quitter la maison et d'aider à l'allègement de leurs dettes d'études postsecondaires; de fournir une meilleure assise fiscale permettant de bâtir des communautés saines; et d'injecter un revenu disponible plus important qu'on dépensera pour des produits de consommation et des services en appui à l'économie locale. C'est d'autant plus vrai que les personnes ayant des revenus limités sont plus susceptibles de dépenser localement.

Les personnes à faible revenu dépensent la quasi totalité de leurs revenus à l'échelle locale pour leur loyer, des biens de consommation et des services. Quant aux personnes à revenu élevé, celles qui tireraient d'importants avantages d'une réduction d'impôt, il est plus probable qu'elles économiseront le montant d'un remboursement d'impôt supplémentaire, surtout en période de ralentissement économique. Une augmentation des prestations d'aide sociale ainsi qu'un accroissement du salaire minimum se traduiront par davantage d'argent dans les poches de personnes qui dépenseront localement.

Le SCFP de la région de l'Atlantique est heureux d'avoir pu vous soumettre quelques-unes de ses idées pour une stratégie de réduction de la pauvreté au Canada. Merci.

**Le président:** Merci, madame Sutherland.

Nous allons commencer par deux séries de questions. Pour la première, nous allouerons sept minutes aux questions et réponses.

J'aimerais seulement vous informer que des services de traduction sont disponibles, si vous en avez besoin. L'anglais passe sur le canal 1. Je sais que Mme Beaudin posera des questions en français.

Monsieur Savage, vous avez la parole.

**M. Michael Savage (Dartmouth—Cole Harbour, Lib.):** Merci beaucoup.

Merci à tous d'être venus aujourd'hui.

Michael, je me réjouis du fait que plus tard, aujourd'hui, nous aurons l'occasion de voir le refuge de Metro Turning Point et l'important travail que vous accomplissez. J'aimerais vous poser une question après m'être adressé au groupe Face of Poverty, et peut-être à Betty Jean, en ce qui concerne deux sujets: l'assurance-emploi et la prestation fiscale pour enfants.

Votre groupe, Alasdair, a réalisé un travail remarquable, et nous avons pu rencontrer ses membres assez régulièrement. Je vois que Caroline est ici; elle est une habituée de mon bureau. Récemment, nous avons eu la chance qu'elle participe à notre discussion sur la pauvreté avec Ken Dryden. J'ai le sentiment que nous devrions souligner, comme introduction à toutes ces séances que nous tenons d'un bout à l'autre du pays, que nous savons que vous êtes nombreux

à avoir beaucoup parlé de la question. Comme Claudia Jahn l'a dit ce matin, toute occasion d'en discuter sera bonne à saisir, et j'espère que nous produirons des recommandations importantes.

Ces temps-ci, comme bien des gens, je passe beaucoup de temps à discuter de l'assurance-emploi. Dans mon propre caucus libéral, certains ont parfois dit, au cours de l'année dernière : « L'assurance-emploi est un problème pour vous, parce que vous venez du Canada Atlantique ». Eh bien, ce n'est pas entièrement vrai. À titre d'exemple, à Halifax, où Megan et moi habitons, on doit avoir accumulé 700 heures. Il faut atteindre le nombre d'heures maximal pour être admissible à des prestations d'assurance-emploi. Dans certaines régions où l'économie a connu des difficultés — notamment Cap-Breton —, le nombre d'heures est 420. C'est pourquoi il est bon de parcourir le pays. On prend conscience du fait que les conditions varient d'une région à l'autre. Mais il est possible que dans le cas d'employés travaillant au même endroit qu'on met à pied, l'un puisse être admissible à des prestations d'assurance-emploi et l'autre pas, car il y a 58 régions. La Nouvelle-Écosse, je crois, représente quatre ou cinq de ces régions. Je trouve votre recommandation importante.

En ce qui a trait à la prestation fiscale pour enfants, les membres de l'Institut Caledon ont été de grands militants en faveur d'un changement social. Ils ont témoigné à notre comité le mois dernier et, à un certain moment de leur exposé, ils ont déclaré qu'en fait, les gouvernements avaient réalisé davantage de progrès dans la lutte contre la pauvreté que bien des gens n'en étaient conscients, même s'il reste beaucoup de chemin à parcourir et que le défi est énorme. Le Canada a réalisé des progrès de taille pour réduire la pauvreté chez les personnes âgées, et certains progrès du côté des enfants.

Nous sommes loin d'en avoir fait suffisamment, mais les représentants de l'Institut ont fait valoir qu'il existe certains véhicules que nous pourrions utiliser, dont la prestation fiscale pour enfants. Je sais que vous faites partie des groupes qui nous demandent d'augmenter cette prestation à 5 200 \$ par an, et que vous êtes de ceux qui ont affirmé qu'il aurait mieux valu utiliser les 2,5 milliards de dollars alloués à la prestation universelle pour la garde d'enfants pour l'investir dans la prestation fiscale pour enfants et le supplément de cette prestation à l'intention des familles à faible revenu.

Voudriez-vous nous parler de l'importance d'une telle mesure pour les familles à faible revenu?

•(1100)

**Dr Alasdair Sinclair:** Eh bien, oui; mais nous faisons également valoir que pour payer de l'impôt, il faut qu'on ait un revenu très élevé. Le programme doit avoir un impact pour les gens qui ne paient pas d'impôt. Il faut qu'il y ait un programme pour ceux qui se trouvent en dessous de ce niveau.

Je conviens que le crédit d'impôt, dans le cas de ceux qui paient de l'impôt, devrait être augmenté à des fins de services de garde, car à moins qu'on obtienne ce système préconisé par Betty, nos services de garderie sont coûteux. Ma fille travaille dans le domaine. Je sais que les services de garde d'enfants sont une industrie comme n'importe quelle autre, et qu'on exige des tarifs élevés dès qu'on en a l'occasion.

J'estime donc qu'il faut les deux. Il faut davantage de crédits d'impôt, mais aussi une solution pour ceux qui ne paient pas d'impôt.

**M. Michael Savage:** Vous n'avez pas à payer de l'impôt pour profiter de certains éléments du système fiscal. On pourrait doubler le crédit de TPS, par exemple. Il n'est pas nécessaire de payer de l'impôt pour cela.

**Dr Alasdair Sinclair:** C'est exact.

**M. Michael Savage:** Quand je parle du système fiscal, je suis fermement convaincu que si vous dites que vous réduirez les impôts, même aux taux marginaux les plus faibles, j'en tirerai profit également. Si vous devez cibler votre public, il existe de meilleurs moyens de s'y prendre. Je crois que nous pourrions tous tomber d'accord là-dessus.

Michael, voilà qui m'amène à mon second point. Lorsqu'on va au refuge de Metro Turning Point, au Hope Cottage ou à des missions de partout au pays, il y a des gens que le régime fiscal ne touchera jamais. Hormis la prestation fiscale pour le revenu gagné, le Supplément de revenu garanti et autres programmes du genre, que devons-nous faire, en tant que gouvernement fédéral, pour vous prêter main-forte dans le travail que vous accomplissez au refuge de Metro Turning Point, par exemple? Quelles initiatives particulières aideraient les gens aux prises avec des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie? Quel rôle recommanderiez-vous pour le gouvernement fédéral sur ce plan?

**M. Michael Poworoznyk:** Vous voulez parler de l'impôt?

**M. Michael Savage:** Non, d'un investissement social direct.

**M. Michael Poworoznyk:** Je dis souvent aux gens ce qui suit. On veut souvent investir dans un projet ou un programme particulier qui est très limité dans le temps. Mais ce dont ont besoin les gens qui frappent à notre porte, c'est d'une aide continue, et très constante. Il nous faut un financement permanent pour les services de soutien que nous offrons.

En ce qui a trait à la stratégie de réduction de la pauvreté ou aux partenariats de lutte contre l'itinérance, les programmes fédéraux actuels financent majoritairement des infrastructures. On finance surtout la brique et le ciment, et des petits projets pilotes. On doit transformer cela en un financement continu et durable pour des programmes qui ont fait leurs preuves. Un financement d'une partie des heures de travail nécessaires pour offrir le type d'aide et de soutien dont les gens ont besoin pour naviguer dans le système et accéder aux mesures du soutien déjà en place serait un grand pas en avant.

Je reviens simplement sur le fait qu'il nous faut trouver des façons de récompenser les partenariats entre les secteurs également. Les services sociaux sont compris dans le secteur des soins de santé. Ici, ils sont englobés dans le secteur des services sociaux, qui reçoit un financement provincial du ministère des Services communautaires, et sont également visés par un financement fédéral pour les stratégies d'emploi. Par exemple, pour un type qui se présente à notre refuge, trois personnes différentes gèreront son dossier. Si l'on ajoute l'élément de l'incarcération, il pourra aller en prison s'il s'agit d'une courte période, mais il aura peut-être un travailleur social additionnel pour la planification de sa mise en liberté, et ainsi de suite. Il me semble y avoir un certain dédoublement. S'il existe des moyens de favoriser un tel partenariat entre tous ces intervenants et de créer une gouvernance horizontale quelque peu améliorée relativement à une partie de ces programmes, ce serait également avantageux.

Je pense que l'une des façons d'appuyer cela serait de lancer un appel de propositions ou quelque chose du genre, auquel on associerait une durée qu'on pourrait ensuite mesurer, de même qu'un volet de recherche.

Je lance simplement quelques idées.

•(1105)

**M. Michael Savage:** Quel est le pourcentage de votre clientèle qui est aux prises avec des problèmes de santé mentale et de toxicomanie?

**M. Michael Poworoznyk:** Le bulletin sur l'itinérance l'indique sans doute très clairement. Je dirais que nous avons un pourcentage très élevé.

Ces données figurent-elles dans le document?

**Dr Alasdair Sinclair:** Je crois.

**M. Michael Poworoznyk:** Oui, le pourcentage qu'on indique ici est 50 p. 100. Mais nous avons une difficulté, car le fait qu'une personne ait été ou non diagnostiquée est un élément essentiel quant au fait que cette information doive nécessairement être inscrite. Pour ce qui est de la déclaration volontaire, ces personnes cachent souvent leur condition en raison des préjugés qui y sont rattachés. Mais quand nous parlons du fonctionnement au quotidien et des relations interpersonnelles, la plupart des types que nous voyons au refuge pour hommes souffrent assurément d'un problème de santé mentale.

D'un simple point de vue logique, si l'on songe à sa vie, au fait qu'on aille dans un refuge et aux circonstances entourant tout cela, il sera ardu d'éviter la dépression et, après un certain temps, très difficile d'éviter des comportements tels qu'une personnalité antisociale, simplement en raison de la nature de ce qui arrive et des codes implicites de la rue, qui régissent la façon dont les gens interagissent. Ces réalités sont très difficiles à comprendre pour ceux qui n'ont jamais été dans la même situation qu'eux.

Je dirais donc qu'il y a probablement 95 p. 100, si ce n'est 100 p. 100, de notre clientèle qui est aux prises avec une forme de maladie mentale.

**Le président:** Merci, Michael et Michael.

Nous allons maintenant entendre Mme Beaudin, pour sept minutes.

[Français]

**Mme Josée Beaudin (Saint-Lambert, BQ):** Merci beaucoup, monsieur le président.

Bonjour à vous. Je viens du Québec, où il y a ce type d'abri également pour les hommes et pour les femmes. Il y a une difficulté majeure. Il s'agit du suivi qu'on doit assurer auprès de ces personnes une fois qu'elles retournent dans un logement assisté. Ce suivi peut durer de six mois à un an, à un an et demi, à deux ans et même plus. Vivez-vous le même type de problématique, en termes de ressources humaines nécessaires pour continuer à aider ces gens?

[Traduction]

**M. Michael Poworoznyk:** Oui, je vous dirais que c'est assurément un problème de taille. Je sais que pour notre organisation, l'une de nos épreuves consiste à obtenir du financement pour assurer le suivi auprès des gens une fois qu'ils auront quitté le refuge. Les gens nous informeront qu'ils sont déménagés dans un appartement, mais à moins de connaître leur propriétaire ou l'adresse de cet appartement, nous ne sommes pas certains que ce logement soit sûr et abordable, dans certains cas.

Donc, les services d'approche et le soutien sont très importants, tout comme un programme de logements subventionnés destiné aux hommes. Dans cette ville, nous avons ce type de programme pour les femmes. Celles-ci sont logées dans des unités disséminées à travers la ville et bénéficient d'un soutien au moyen de visites et de tout ce dont elles ont besoin. Elles peuvent appeler. Et les services sont très flexibles. Nous voudrions un programme de logements subventionnés semblable pour les hommes. Et alors qu'on discute pour savoir qui en assurera le financement — le palier provincial ou fédéral — je pense qu'une stratégie fédérale pour le financement de ce type d'initiative... Les programmes visant le passage du centre d'accueil à une résidence sont maintenant très actifs dans bien des provinces. Ils prennent plusieurs formes, et suivent plusieurs modèles, mais ce programme de logements subventionnés est très efficace. Vous avez raison; les services d'approche deviennent très importants.

Je dirais que c'est vrai également pour les programmes d'emploi. À Saint Leonard's, quand nous examinons l'avenir sur le plan de nos programmes d'emploi, nous reconnaissons que les gens ne perdent pas leur travail en raison d'un problème sur le plan des compétences spécialisées; ils le perdent à cause de problèmes liés à leurs compétences non techniques. Plus encore que d'un apprentissage pour l'acquisition de connaissances spécialisées, ils ont besoin d'un programme d'apprentissage en matière de relations interpersonnelles et d'attitude au travail. C'est la nature de la signification des logements subventionnés. On place les gens dans ces logements, et ces services d'approche fournissent un encadrement pour ce qui est des relations avec le propriétaire, de la manière de gérer son budget temps pour avoir le temps de faire le ménage et de préparer les repas, de la façon de faire ses courses en fonction d'un budget, pourvu qu'on ait un semblant de revenu, ce dont nous pourrions parler également. Le service d'approche est essentiel.

[Français]

**Mme Josée Beaudin:** Merci beaucoup.

Madame Sutherland, j'aimerais revenir à vous. On parle très peu de littéracie, mais vous en avez parlé, notamment, ainsi que de toute la problématique de l'alphabétisation. Selon vous, quel est le pourcentage de gens qui auraient besoin de formation? Il est question de tout le dossier de la formation, des compétences afin de leur permettre de lire des documents très simples. Est-ce un besoin criant?

• (1110)

[Traduction]

**Mme Betty Jean Sutherland:** Nous le voyons de plus en plus souvent. En Nouvelle-Écosse, nous avons un niveau d'analphabétisme très élevé. Ce que nous trouvons le plus préoccupant, c'est que lorsqu'il y a des pertes d'emplois, que des employeurs, des usines ou autres mettent fin à leurs activités et qu'on se trouve dans cette période de transition, nous nous apercevons qu'il y a beaucoup de travailleurs qui, premièrement, de notre point de vue, ne peuvent lire nos ententes collectives, ni les informations sur leurs droits et avantages. Lorsqu'on examine la question sous cet angle, on se rend compte également que sur les lieux de travail, à l'usine, les travailleurs ne peuvent davantage lire les politiques et procédures de l'employeur. Lorsque le niveau d'alphabétisation est aussi faible, cela nous rend très préoccupés au sujet de la santé et de la sécurité en milieu de travail.

Nous sommes continuellement sur place. Nous administrons des programmes d'alphabétisation par l'entremise de notre syndicat. Nous avons un programme très progressiste pour atteindre nos

membres. Mais globalement, l'alphabétisation est un problème en Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador.

[Français]

**Mme Josée Beaudin:** Selon vous, y a-t-il un segment de la population auprès duquel il est essentiel d'intervenir rapidement, et si oui, quel serait-il? Ma question s'adresse aux trois témoins. Je parle de la petite enfance, des femmes, des personnes seules, des Autochtones et des personnes immigrantes.

[Traduction]

**Dr Alasdair Sinclair:** J'aimerais préciser que je siégeais au comité qui a recommandé ce rapport, et ce qui m'a étonné, c'est à quel point il était difficile pour les personnes ayant une déficience de faire face à la situation actuelle, car tout le monde pense qu'elles se rétabliront et réintégreront le marché du travail. Et ce n'est pas le cas.

Je ne dis pas que c'est le plus important, mais c'est un dossier dans lequel il faudrait intervenir.

**M. Michael Poworoznyk:** Je dirais que les incapacités sont souvent à l'origine de la pauvreté. Toutefois, si on regarde les maisons d'hébergement qui existent actuellement dans notre collectivité, on constate qu'il y a un programme de logement avec services de soutien, ainsi que plusieurs refuges et résidences de deuxième étape destinés aux femmes, mais que ces options ne sont pas offertes aux hommes. Nous essayons de remédier à la situation. Plusieurs programmes, disposant d'un financement fédéral, ont permis de construire de nouvelles unités, et beaucoup d'hommes en bénéficient. Mais nous sommes conscients qu'un écart se creuse. Les hommes seuls sont très isolés et ont besoin de cette possibilité. Un groupe devrait donc se pencher là-dessus.

**Mme Betty Jean Sutherland:** Nous voudrions évidemment faire avancer tous les dossiers, mais si nous devons n'en choisir qu'un seul, compte tenu de son importance, ce serait probablement les services de garde abordables. L'inaccessibilité des services de garde empêche les femmes de retourner au travail, et la situation est presque en train de se transformer en crise.

**Le président:** Merci beaucoup, madame Beaudin.

Madame Leslie, vous disposez de sept minutes.

**Mme Megan Leslie (Halifax, NPD):** Merci, monsieur le président.

Merci beaucoup pour vos exposés très instructifs. C'est bien de voir des visages familiers ici.

Ma première question s'adresse à Alasdair. Vous et moi avons comparu devant l'Utility and Review Board relativement à la pauvreté énergétique, sommes tous deux membres de la Affordable Energy Coalition et avons beaucoup travaillé au dossier de la pauvreté énergétique.

En ce qui a trait à la pauvreté énergétique — qui est la relation entre votre consommation d'énergie, son coût et votre revenu —, si un ménage consacre plus de 6 à 8 p. 100 de son revenu à l'énergie, il se retrouve avec un lourd fardeau énergétique et vit probablement en situation de pauvreté énergétique.

J'aimerais donc aborder cette question et savoir comment les solutions à la pauvreté énergétique pourraient s'inscrire dans une stratégie de réduction de la pauvreté. Je pense notamment à l'ancien programme EGMFR, l'ÉnerGuide pour les ménages à faible revenu, offert en 2005, si je ne m'abuse. Il a été aboli peu de temps après les élections.



J'aimerais que vous nous disiez comment nous pourrions tenir compte de la pauvreté énergétique dans le cadre d'une stratégie de réduction de la pauvreté en général.

• (1115)

**Dr Alasdair Sinclair:** C'est une question cruciale. La pauvreté énergétique suit évidemment le cours du pétrole, mais ne diminue pas autant qu'on le voudrait.

L'Affordable Energy Coalition en Nouvelle-Écosse a essayé d'intégrer la pauvreté dans la structure tarifaire de NSPI. La Cour suprême de la Nouvelle-Écosse a rejeté notre requête, et il est à espérer que le dossier soit confié au niveau fédéral. Nous n'avons aucune influence sur la décision des juges, mais le fait de tenir compte de la pauvreté dans l'établissement des prix pour un service aussi essentiel, ce serait déjà un grand pas. J'ai parlé à une dame l'autre jour, et celle-ci m'a avoué s'éclairer aux chandelles car elle n'a pas les moyens de payer l'électricité. Effectivement, c'est une denrée dispendieuse. J'ai comparu devant la commission, et cela n'a rien changé. Ce n'est pas la faute de NSPI. C'est plutôt le système juridique qui ne permet pas qu'on prenne en considération la pauvreté dans l'établissement des taux.

**Mme Megan Leslie:** Parlez-nous de votre expérience avec le programme d'efficacité énergétique, qui pourrait très bien être administré par le gouvernement fédéral.

**Dr Alasdair Sinclair:** Nous avons les débuts d'un programme d'efficacité énergétique en Nouvelle-Écosse, mais celui-ci est toujours géré par NSPI. Il est difficile pour une société qui vend de l'électricité d'inciter les gens à réduire leur consommation. La situation va changer, mais ce n'est pas encore le cas.

Le réchauffement de la planète, l'efficacité énergétique — ce sont tous des programmes nationaux, à mon avis, et ils doivent être structurés ainsi.

**Mme Megan Leslie:** Merci.

**Dr Alasdair Sinclair:** Mais ils relèvent également de la compétence provinciale.

**Mme Megan Leslie:** Merci.

Mike, j'ai une question pour vous. Je trouve intéressant que vous défendiez une cause au détriment de votre emploi. Si nous construisons davantage de logements, vous vous retrouverez sans emploi.

Claudia Jahn a témoigné plus tôt et, si je ne me trompe pas, elle a indiqué que 25 p. 100 des personnes interrogées au refuge au cours d'une soirée avaient été expulsées de leur logement. Je crois que c'est le chiffre qu'elle nous a donné. Vous avez parlé des logements supervisés. Comme vous le savez, j'ai défendu les droits des locataires à Halifax. Je n'ai jamais représenté de locataires de la Metro Non-Profit Housing Association, ni du programme Women in Supported Housing ou de la Society for Supportive Housing for Young Mothers. Malheureusement, j'ai représenté beaucoup de gens du Metro Turning Point Centre, d'où vous venez.

J'aimerais donc que vous nous disiez à quel point il peut être facile de gérer des logements supervisés, compte tenu du soutien minimal qu'ils offrent.

**M. Michael Poworoznyk:** En ayant plus de logements subventionnés, nous sommes conscients que nous pourrions perdre notre emploi. Toutefois, je ne crois pas que les refuges d'urgence seront entièrement éliminés, mais il faut tout de même limiter cette capacité aux gens qui en ont besoin pour une courte durée — à la suite d'une expulsion ou d'un incident du genre.

Megan a fait valoir un très bon point; il serait essentiel d'investir dans les services d'approche dont Josée Beaudin a parlé plus tôt. Lorsqu'un propriétaire commence à avoir des problèmes avec un locataire qui n'entretient pas son logement ou reçoit des plaintes d'autres locataires, il est souvent facile pour un travailleur d'approche de régler la situation lorsqu'il effectue une visite à domicile. Quand on sait qu'un travailleur qui circule dans les rues gagne entre 40 000 \$ et 45 000 \$ — ce qui, soit dit en passant, est loin de ce que nous touchons, même si nous aimerions offrir de meilleurs salaires à notre personnel —, cet investissement représente une économie puisqu'il évite au locataire d'être expulsé et de devoir faire appel à un refuge qui coûte plus cher par jour que son loyer.

Par conséquent, ces services de soutien et ces programmes de logement subventionné constituent de bons investissements et de bonnes pratiques sociales. Ces ressources apprendront aux bénéficiaires à mieux se comporter et réagir. Je dis cela, car il arrive souvent que nous sous-estimons le problème, en pensant que tout le monde a évolué dans le même environnement, mais ce n'est pas le cas. Compte tenu de leur situation, ces gens n'ont pas appris à interagir avec les gens de la même façon. Quand ils atteignent l'âge adulte, ils doivent négocier avec un propriétaire et composer avec un système juridique complexe...

Ces programmes sont actuellement offerts aux femmes de notre collectivité, et les modèles se révèlent très fructueux. Il en existe aussi ailleurs, et ceux-ci représentent une économie appréciable en matière de refuge. J'estime qu'il s'agirait là d'un sage investissement de la part du gouvernement fédéral.

De plus, lorsqu'une personne a son propre espace, cela lui procure un sentiment de sécurité, d'intimité et de dignité. Cette personne aura tendance à manifester moins de comportements négatifs. Bon nombre des comportements négatifs auxquels nous assistons dans nos refuges sont attribuables à la vie en groupe et à des situations dont les occupants sont témoins. Si la personne a son chez-soi, cela réduit les risques, et celle-ci a toujours la possibilité de se regrouper si elle le désire. Elle a le choix de rester chez-elle ou de rejoindre les autres. Les gens de notre refuge n'ont pas cette option. Lorsqu'un incident se produit, ils sont parfois obligés de s'en mêler, parce que si quelque chose arrive à leurs amis et qu'ils ne leur viennent pas en aide, lorsque ce sera leur tour, personne ne leur rendra la pareille. Il y a beaucoup d'économie dans l'injustice sociale et nous devons tous en être conscients.

Sachez que le logement est la priorité. D'après de nombreuses études, une personne qui a son propre logement, évidemment entretenu, est moins susceptible d'avoir des comportements négatifs, que ce soit une dépendance... Du coup, elle aura moins recours au système de santé mentale, qui coûte extrêmement cher au système de santé, de même qu'au système juridique.

Ce sont donc d'excellentes initiatives.

• (1120)

**Le président:** Merci à vous deux, Megan et Michael.

Nous allons maintenant céder la parole à M. Komarnicki. Monsieur, vous disposez de sept minutes.

**M. Ed Komarnicki (Souris—Moose Mountain, PCC):** Merci, monsieur le président.

Je vais adresser mes premières questions à Michael Poworoznyk. Je tiens d'abord à vous féliciter pour le travail que vous faites. Je crois savoir que nous aurons la possibilité de visiter l'endroit un peu plus tard aujourd'hui. Je suis impatient de voir cela.

Quand vous nous avez parlé du nombre de lits disponibles, j'ai constaté qu'il y avait beaucoup plus de lits destinés aux hommes qu'aux femmes. Disposez-vous de suffisamment de lits ou en manquez-vous la plupart du temps? Y a-t-il des fluctuations selon les saisons?

Cela dit, j'ai remarqué qu'à Halifax, il y avait 14 470 familles monoparentales menées par une femme comparativement à 2 900 dirigées par un homme. Tenez-vous compte de ces données dans la prestation de vos services?

**M. Michael Poworoznyk:** Je dois apporter une précision. Notre organisme fournit un lit à 20 femmes. Il y a d'autres maisons d'hébergement pour femmes dans notre collectivité et, par conséquent, le nombre de lits disponibles augmente. En plus de la Bryony House et de l'Adsum House, les femmes peuvent bénéficier de résidences de deuxième étape, contrairement aux hommes. Je pense que cette disproportion du nombre de lits est attribuable au fait que les hommes n'ont pas accès à autant de services en ce qui a trait aux refuges de deuxième étape. Ils n'ont d'autre choix que de se tourner vers des loyers économiques ou des unités subventionnées qui ont de longues listes d'attente. Cela explique en partie cet écart.

Les deux refuges pour hommes ont une capacité totale de 105 lits. Est-ce suffisant? L'un de ces refuges fonctionne selon un modèle de vie saine, étant doté d'un programme de traitement de la toxicomanie. On y refuse donc l'accès aux gens qui sont toujours dépendants. Si quelqu'un se présente au refuge intoxiqué par l'alcool ou la drogue, il ne peut pas y passer la nuit. Ce sont donc 30 lits de moins à sa disposition.

Notre foyer compte 75 lits et, la semaine dernière, il y avait 80 occupants, mais ce n'est que pour une courte durée. Habituellement, le taux d'occupation ne varie pas beaucoup d'une saison à l'autre, mais la clientèle est différente. D'après mon expérience, durant l'hiver, la plupart des gens que nous accueillons sont des gens de l'endroit, qui ont tendance à ne pas s'éloigner de la ville. À l'été, nous recevons beaucoup de gens de passage. Comme il est plus facile de se déplacer pendant l'été, les gens voyagent davantage, à la recherche d'un emploi ou de meilleures conditions. De toute façon, que ce soit des personnes de passage ou des habitants de l'endroit, cela n'a pas vraiment d'incidence.

Aimerions-nous voir davantage d'options offertes aux hommes? Évidemment. Nous en avons beaucoup parlé.

**M. Ed Komarnicki:** Ce que vous faites principalement, c'est offrir un refuge. Fournissez-vous également des services de réhabilitation et de traitement ou autre chose du genre?

**M. Michael Poworoznyk:** Oui. Lorsque nous accueillons des gens dans notre maison d'hébergement, nous leur assurons une assistance 24 heures sur 24. Durant la journée, nous offrons un programme de services de soutien. Notre personnel prend les cas en charge et les oriente vers les ressources appropriées.

Lorsque les gens se présentent à nos portes, nous voulons d'abord établir une relation de confiance, parce que les gens doivent se sentir en sécurité pour surmonter les difficultés de la vie. Ils seront ainsi plus honnêtes envers nous. Quand ils savent qu'on ne leur enlèvera pas leur lit parce qu'ils sont intoxiqués, ils ne nous mentiront pas au sujet de leur consommation de drogue. Une fois que nous avons établi une relation fondée sur la franchise, nous pouvons discuter de leurs problèmes et de la possibilité d'une réhabilitation.

C'est la même chose pour d'autres objectifs, comme le logement, les emplois et la réhabilitation. Beaucoup de gens que nous accueillons seront beaucoup plus honnêtes s'ils savent qu'on ne les mettra pas à la porte à cause de leurs problèmes. Lorsqu'ils s'ouvrent à nous, ils sont également plus honnêtes envers eux-mêmes, et la vérité les libère d'un poids. Le déni est l'ennemi du toxicomane et de la personne qui souffre d'une véritable maladie sociale. À bien des égards, lorsqu'il y a déni, il est difficile de savoir que les gens ont besoin d'aide.

Ensuite, nous pouvons diriger ces gens vers d'autres organismes d'aide. Nous voulons être en mesure de renvoyer de plus en plus de cas, mais encore faut-il que des options s'offrent à nous.

• (1125)

**M. Ed Komarnicki:** Vous offrez d'abord un toit, de la nourriture et un sentiment de confiance, après quoi vous pouvez établir une relation.

**M. Michael Poworoznyk:** C'est exact.

**M. Ed Komarnicki:** Vous avez parlé de récompenser les partenariats. Si j'ai bien compris, pour que les organismes comme le vôtre puissent continuer de mener leurs activités et d'être viables à long terme, il serait important de nous pencher sur la façon dont nous accordons les fonds. Les témoins précédents nous ont indiqué que vous deviez constamment présenter des demandes pour assurer votre survie.

Qu'en pensez-vous? Selon vous, comment pourrions-nous améliorer l'octroi du financement? Il y a des organismes et des services essentiels qui, à mon avis, sont bien établis et ont fait leurs preuves, et pourtant, ils sont toujours aux prises avec un problème opérationnel. Avez-vous quelque chose à dire là-dessus?

**M. Michael Poworoznyk:** Je me pencherais sur le système de soins de santé, qui reçoit un financement de base. Si nous avions une réforme de notre système de services sociaux, c'est-à-dire plutôt que de laisser nos ministères de services sociaux, que ce soit des bailleurs de fonds fédéraux ou provinciaux, devenir un ministère des restants... Lorsque nous établissons un budget, nous pensons tout de suite aux soins de santé, à l'éducation, à la justice et aux infrastructures, puis nous négligeons les besoins sociaux.

Si les ministères sociaux étaient considérés comme des ministères de la santé proactifs, nous pourrions modifier notre perception. Au sein du système de soins de santé, lorsque des programmes reçoivent un financement de base, on procède à des examens annuels, mais on a l'impression que les coûts liés à la santé ne font rien d'autre qu'augmenter. Je pense que nous pourrions avoir un meilleur système s'il y avait un financement pluriannuel assorti d'examen annuels. De plus, à l'instar d'un système de vérification pour le secteur financier, une aide en matière de recherche provenant des bailleurs de fonds pourrait nous aider à évaluer les programmes.

Comme vous l'avez dit, dans nos organismes, nous passons beaucoup de temps chaque année à élaborer nos programmes. Si cela me prend en moyenne 40 heures tous les ans pour accomplir cette tâche, je perds une semaine de travail. Cela comprend également d'autres membres du personnel de bureau. Nous perdons donc 40 heures de productivité pour deux ou trois membres du personnel chaque année.

**M. Ed Komarnicki:** Vous avez également évoqué qu'il fallait inciter les gens à faire des dons aux organisations comme la vôtre. J'ai songé à cette possibilité même si nous sommes aux prises avec une récession ou un ralentissement de l'économie. Le moment est peut-être opportun de dire aux gens d'aider de telles organisations. Que recommanderiez-vous à cet égard?

De plus, les clubs de bienfaisance et les groupes confessionnels ont-ils la volonté de vous prêter main-forte? Est-ce une solution? Je vous demande de but en blanc quel est votre avis sur cette question.

**M. Michael Poworoznyk:** L'une des critiques que j'entends fréquemment, c'est que ceux qui donnent vont continuer à le faire. Selon ceux qui s'opposent à l'augmentation du crédit d'impôt, cette mesure ne fera que puiser l'argent dans les coffres du gouvernement. En fait, les gens ont la volonté de faire leur part.

Revenons à l'augmentation du crédit d'impôt. L'idéal serait d'avoir un crédit d'impôt égal à celui accordé pour contributions politiques. C'est vraiment élevé, mais nous y serions favorables. Il stimulerait la participation. Les gens sont enclins à donner, et nous avons été témoins d'exemples édifiants, comme le don de 48 milliards de dollars de Warren Buffett. Les multimillionnaires et milliardaires canadiens ne donneraient-ils pas beaucoup plus s'ils avaient droit à de tels crédits d'impôt? Les fiducies de revenu et certaines fondations procurent des abris fiscaux. Hausser le crédit d'impôt accroîtrait peut-être l'efficacité administrative, et nos organisations en tireraient certainement profit. La vague serait, à mon avis, déferlante. Ceux qui se trouvent en première ligne pourraient alors prendre des décisions plus innovatrices et mieux adaptées à l'urgence sociale qui se manifeste.

• (1130)

**Le président:** Monsieur Savage.

**M. Michael Savage:** Merci.

Lorsque j'ai été élu pour la première fois en 2004, j'ai constaté que la tendance était à l'efficacité dans la façon dont le gouvernement fédéral accordait des fonds. Soit que les appels de propositions ne rendaient pas autonomes les organisations locales, soit qu'ils les obligeaient à axer leurs efforts sur la recherche de subventions au détriment de la prestation de services. J'en ai été témoin.

J'ai participé au programme d'emploi et d'habilitation des collectivités, qui a été supprimé parce qu'on voulait adopter une approche nationale. Cette décision n'ayant aucun sens, je suis heureux de dire que nous avons été en mesure de la renverser. Toutes les fois qu'un député fait quelque chose qui lui procure satisfaction, ça prouve que beaucoup de systèmes ont de graves lacunes. Si nous laissons les intervenants communautaires faire leur travail, nous ne manquerions pas de solutions.

Je voudrais poser des questions sur la garde d'enfants. C'est une priorité, à mon avis. Dans le cadre de mes fonctions, j'ai participé à des tables rondes sur cette question dans l'ensemble du pays, et l'on se demandait notamment si les fonds devaient être affectés aux plus démunis. Dans le domaine des soins de santé, nous avons un régime universel national. On ne demande pas à une famille ayant un enfant au primaire d'acquitter la facture. Selon Wilbur Cohen, le renommé

spécialiste en sciences sociales aux États-Unis, les programmes créés à l'intention des pauvres sont habituellement traités en parents pauvres auxquels on n'accorde pas l'attention nécessaire.

Estimez-vous qu'un programme de garderie national devrait être accessible à tous?

**Mme Betty Jean Sutherland:** Tout à fait. J'estime qu'il doit être universel pour être efficace. J'ai travaillé dans le domaine de la santé. Elles sont trop nombreuses pour les compter, les personnes — des jeunes mères, surtout — qui suivent la formation destinée à résorber les pénuries de main-d'oeuvre dans ce domaine. Elles suivent la formation pour ensuite intégrer le marché du travail qu'elles doivent quitter faute de places dans une garderie. Elles n'ont pas accès à des services de garde d'enfants ouverts jour et nuit, sept jours sur sept.

**M. Michael Savage:** Quelle est votre opinion à cet égard, Alasdair?

**Dr Alasdair Sinclair:** Le programme devrait être universel et ne pas tenir compte du revenu des parents. C'est, à mon avis, un problème épineux qui prend de plus en plus d'ampleur à cause de l'évolution du marché du travail et du plus grand nombre de femmes au sein de la population active. À l'époque de mes parents, le problème n'était pas important, la plupart des mères restant à la maison. De nos jours, il est de taille, et les solutions proposées sont tellement contradictoires. Le comité a examiné le rôle que pourraient jouer les grandes sociétés par rapport à la garde de jour. La question a été âprement débattue, et j'en ai oublié les détails. Il existe des stratégies qu'il faut envisager pour s'attaquer à ce problème sans empirer la situation.

**M. Michael Savage:** Je suis d'accord sur ce point. Le Canada se traîne les pieds dans le domaine de la garde d'enfants. Il compte des personnes renommées dans ce domaine — les Sue Wolstenhorne, Pat Hogan et Margo Kirk —, qui défendent cette cause, mais son dossier à ce chapitre est affligeant. Dans une étude des Nations Unies publiée avant Noël et portant sur les indicateurs au chapitre de l'éducation préscolaire et des garderies dans 25 pays de l'OCDE, nous arrivions au 25<sup>e</sup> rang. Notre bilan n'est pas reluisant lorsqu'il s'agit d'appuyer les personnes qui s'efforcent de faire bouger les choses.

Nous avons besoin d'un régime national de garderies. Je ne crois pas que les Canadiens sachent à quel point les autres pays excellent dans ce domaine. Je pense notamment aux pays nordiques, à la France et à l'Allemagne. En Nouvelle-Écosse, nous avons deux organisations qui sont vraiment des chefs de file au chapitre de l'éducation préscolaire et des garderies — Dalhousie et IWK —, et un système de garderie dans les entreprises voit le jour. On est en période d'inscription.

Je ne blâme pas les personnes qui inscrivent leurs enfants, mais, comme nous n'avons pas de système national, des garderies verront le jour et se mettront en quête des meilleurs clients, si je peux m'exprimer ainsi. Les autres n'auront pas accès aux services de garde d'enfants. Il nous faut un régime universel.

Le soutien financier devrait être accordé à ceux qui en ont besoin par l'intermédiaire du régime fiscal, mais surtout par l'intermédiaire de crédits d'impôt remboursables.

Un régime de garde d'enfants efficace se doit d'être universel. On enlève ainsi, dans une certaine mesure, les stigmates qui préoccupent certains.

• (1135)

**Dr Alasdair Sinclair:** Le Québec a pris, en ce sens, des mesures utiles, selon nous.

**M. Michael Savage:** Je pense que le régime québécois est efficace.

Merci, monsieur le président.

**Le président:** Merci.

Je cède la parole à M. Lobb, qui dispose de cinq minutes.

**M. Ben Lobb (Huron—Bruce, PCC):** Merci beaucoup.

Bon nombre des questions posées portaient sur les plus démunis, à juste titre d'ailleurs.

Madame Sutherland, vous avez abordé plusieurs aspects différents de l'alphabétisation. Ce qui plonge encore dans la perplexité la toute jeune personne que je suis, c'est le manque de fonds accordés aux programmes d'alphabétisation dans nos établissements scolaires. Si nous faisons preuve de beaucoup d'objectivité, nous constaterions que les problèmes pécuniaires sont notre plus grande source de stress. Selon nos témoins, quelles solutions faudrait-il adopter en matière de financement des programmes d'alphabétisation. Je crois que certaines provinces se penchent sur la question, mais n'ont pas encore vraiment mis en oeuvre des mesures à cet égard.

Je voudrais ajouter que je suis également propriétaire, et j'ai un locataire qui, je dois le dire, gagne un salaire certes supérieur au revenu moyen, mais qui, chaque mois, ne parvient pas à joindre les deux bouts. Son principal problème, ce sont ses très rudimentaires connaissances financières de base. J'ai été chanceux d'avoir des parents qui m'ont transmis leurs connaissances financières, mais si les vôtres ne peuvent...

Pourriez-vous, je vous prie, nous faire part de vos observations à cet égard?

**Mme Betty Jean Sutherland:** Nous appuyions l'imposition d'une taxe fédérale de formation analogue à celle de 1 p. 100 du Québec, qui a permis à davantage de travailleurs d'avoir accès à des programmes de formation.

J'estime qu'il y a un problème lorsque les étudiants du secondaire de la Nouvelle-Écosse et de Terre-Neuve-et-Labrador songent à la carrière qu'ils embrasseront. Il y a plusieurs années, on s'entendait généralement pour dire qu'il fallait obtenir un diplôme universitaire, ce qui coûte très cher et ce qui n'est pas toujours la meilleure solution. Il y a une grave pénurie de travailleurs que peuvent former les collègues communautaires. Il faut essentiellement envisager cette solution et chercher la meilleure façon dont nos enfants pourraient en tirer profit.

**M. Michael Poworoznyk:** Prenons la question des connaissances financières de base, je crois vraiment qu'il ne suffit pas de gagner de l'argent pour l'accumuler, il faut davantage savoir le gérer, à condition que le salaire minimum soit suffisant et qu'on dispose d'assez d'argent pour subvenir à ses besoins. Selon notre bulletin sur l'itinérance, un salaire minimum de 14 \$ l'heure équivaldrait au minimum nécessaire permettant de payer les services de base, y compris le loyer.

Au refuge du Metro Turning Point, nous avons un programme de prise en charge qui permet d'enseigner aux personnes qui éprouvent des difficultés financières les connaissances financières de base nécessaires. Ce programme est toutefois sous-financé.

Une stratégie vraiment pertinente pourrait notamment permettre de financer un programme exhaustif, dans le cadre duquel on passerait de la prise en charge et de la gestion de l'argent de

quelqu'un à l'enseignement des connaissances financières de base menant à l'autonomie à ce chapitre. À l'exception des personnes aux prises avec de graves problèmes de santé mentale et de toxicomanie, rares seraient celles qui, selon nous, ne pourraient pas, en fonction de leurs compétences, passer de notre programme de prise en charge à l'autonomie financière pour assumer notamment le loyer. Nous constatons cependant que nous améliorons parfois leurs finances personnelles pour leur permettre d'abord d'assumer les frais divers, notamment leur facture de téléphone, parce que perdre son téléphone est moins lourd de conséquences que perdre son appartement.

Les connaissances financières de base sont donc cruciales.

**M. Ben Lobb:** Pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté, je voudrais préciser que je n'essayais pas d'insinuer que nous axons nos efforts sur les plus démunis, mais plutôt sur ceux que nous appelons les travailleurs à faible revenu qui, de toute évidence, s'intéressent à ce genre d'initiative parce qu'elle peut leur être utile.

• (1140)

**M. Michael Poworoznyk:** Je suis d'accord avec vous. Dans notre programme d'emploi, nous examinons notamment comment fonctionne généralement la prise en charge parce que, je le répète, on enseigne uniquement à gérer l'argent. Pour ceux et celles qui éprouvent beaucoup de difficultés à cet égard, la situation financière de départ importe peu. Enfin, j'aime bien l'idée de les initier jeunes à ces connaissances financières de base.

**M. Ben Lobb:** Je voudrais apporter une précision qui, encore une fois, a rapport avec ce qui précède: il faudrait un mécanisme de microépargne. Souvent, nous réussissons vraiment bien à payer notre facture de téléphone et notre voiture lorsque nous sommes jeunes, mais c'est ce qui nous entrave réellement. Que pensez-vous des programmes de microépargne comme solution à ce problème?

**M. Michael Poworoznyk:** Dans les pays qui sont sortis des sentiers battus en les mettant en oeuvre, ces programmes de microépargne ont été surtout utiles aux personnes qui devaient non seulement assurer leur subsistance, mais également celle de leur famille, et dans bien des cas, ce sont des mères de famille. Je pense que cela pourrait être valable ici.

Il est important d'aider les gens à comprendre l'objectif de la microépargne, mais — tâche monumentale — il est essentiel de faire saisir aux personnes qui ont déjà reçu de l'aide sociale qu'elles ne seront pas pénalisées parce qu'elles ont réussi à épargner. Notre régime d'aide sociale montre aux prestataires à être d'incroyables existentialistes. Les assistés sociaux se préoccupent du présent. Pour eux, l'avenir ne s'étend pas au-delà d'un mois, parce qu'ils sont pénalisés s'ils économisent. Il serait très utile de supprimer certaines de ces pénalités. Il s'agit, je le sais, d'un domaine qui relève surtout des compétences provinciales, mais il faudrait tout de même prendre des mesures à ce chapitre compte tenu de l'utilité de la microépargne.

Je dirais qu'il serait très important d'offrir du microcrédit aux travailleurs à faible revenu. Le cas échéant, il faut immédiatement réglementer plus rigoureusement les entreprises de prêt sur salaire, qui sont passés maîtres dans le domaine du microcrédit et aussi, malheureusement, dans l'art de facturer des frais d'utilisation et de service équivalant à des intérêts. Très peu de mes amis qui gagnent annuellement 50 000 \$ ou même 25 000 ou 30 000 \$ ont recours à des entreprises de prêt sur salaire. Par contre, beaucoup des hommes qui suivent le programme de prise en charge dans notre refuge n'ont pas recours à de telles entreprises, et c'est un point très crucial.

**Le président:** Je vous remercie encore une fois, Michael.

Pour terminer, je cède la parole à Mme Beaudin, ce qui mettra fin à la série de questions.

[Français]

**Mme Josée Beaudin:** Michael, je voudrais d'abord savoir si, parmi les personnes que vous desservez, certaines ont des enfants et, le cas échéant, quel soutien vous offrez à ces enfants.

[Traduction]

**M. Michael Poworoznyk:** Certains hommes qui sont passés par notre refuge avaient des enfants. Malheureusement, les enfants ne peuvent pas y rester avec leur père. Ils sont donc souvent séparés d'eux. Par contre, les enfants peuvent rester avec la mère qui fréquente un refuge pour femmes ou peuvent avoir été retirés de la famille depuis longtemps à la suite d'autres crises. Certains hommes que nous aidons ont des enfants. Le soutien que nous leur apportons est surtout sur le plan affectif, et les enfants sont un facteur de motivation très puissant pour les hommes fréquentant notre refuge. Ces hommes ne veulent pas être des pères délinquants. Si je leur parle assez longtemps, j'en apprend souvent un peu sur leurs propres pères, et ils ne veulent pas devenir comme eux.

Nous souhaiterions pouvoir travailler d'une façon plus intégrée afin d'offrir un meilleur soutien aux familles. Ce qui m'encourage vraiment, c'est qu'ailleurs on envisage beaucoup la possibilité d'offrir des refuges familiaux et qu'on prend même des mesures initiales concrètes à cet égard. Il faudrait les imiter.

[Français]

**Mme Josée Beaudin:** Au début, vous avez parlé de l'importance de partager les ressources financières, de mettre en commun l'expérience et l'énergie de chacun. Disposez-vous de financement qui vous permette de vous mobiliser, de tenir des tables de concertation avec divers partenaires sur le terrain?

●(1145)

[Traduction]

**M. Michael Poworoznyk:** Les bailleurs de fonds peuvent assister gratuitement à la plupart des tables rondes sur le domaine. Je participe à ces tables rondes, auxquelles je consacre beaucoup de mon temps sans en retirer un avantage pécuniaire direct. Il y a même un coût indirect que notre organisation est censée assumer. Cependant, il est très avantageux d'y participer, car nous pouvons nous assurer ainsi qu'il n'y a pas de double emploi et que nous établissons un meilleur partenariat sur toute cette question, qu'il s'agisse de recommandations ou de collaboration. Et sur le plan national, je pense que les téléconférences dans le cadre de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance ont été très valables. Elles nous permettent d'obtenir de l'information. La plus récente portait, je pense, sur le financement des organismes à but non lucratif. Un de mes amis de Winnipeg y a participé, et il y a eu échange d'informations.

Il faut, à mon avis, apporter une précision en faveur du financement des tables rondes nationales. Nous faisons partie de la Coalition des grands refuges multi-services du Canada, formée à partir de la mission Old Brewery et du Welcome Hall. Au Québec, la *Maison du Père* en fait également partie, je pense. Financer la tenue d'une réunion pour notre groupe coûterait relativement peu cher, mais les retombées positives seraient considérables. La dernière fois que nous avons pu tenir une telle réunion avant une conférence — ce qui avait été financé par le gouvernement fédéral —, nous avons pu obtenir de l'information. Mais je songe à des moyens de financement directs... Notre coalition est la plus importante au Canada dans le domaine des refuges pour hommes, et lorsque nous nous réunissons pour échanger sur les pratiques exemplaires et aborder la question des normes, de la gouvernance... De telles initiatives entraînent des retombées positives considérables, mais je le répète, il faut du temps. Constituer un partenariat est un investissement qui nécessite du temps, mais qui rapporte beaucoup.

**Le président:** Merci beaucoup.

Je veux remercier les témoins. Je tiens à dire une fois de plus que je suis toujours émerveillé de constater que nous glanons toujours de nouvelles idées et que ceux d'entre nous qui ne sont pas au fait la question reçoivent toujours des suggestions très valables.

Avant de mettre fin à la séance, je voudrais que les membres du comité demeurent sur place pour que nous abordions des questions de régie interne. Par la suite, nous aurons l'occasion de dire au revoir aux témoins et de parler avec eux.

La séance est levée.





**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**